
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance
du 9 février 2018
et approuvée par l'Autorité supérieure
en date du 10 avril 2018
ayant comme sujet la
«taxe relative à l'utilisation des toilettes publiques»
a été publiée et affichée le 17 avril 2018
conformément à l'article 82
de la loi communale modifiée
du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 824x50547

Votre réf.:

Dossier suivi par : Désirée ZILLI
Tél. 247-84645
E-mail desiree.zilli@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 10 avril 2018

Objet : Fixation d'une taxe relative à l'utilisation des toilettes publiques.
Délibération du conseil communal du 9 février 2018.


Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 9 février 2018 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette a fixé une taxe relative à l'utilisation des toilettes publiques.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre de l'Intérieur

 SECRETARIAT GENERAL
Pit BIEVER
17.04.2018


Dan Kersch



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018

Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2. Taxe relative à l'utilisation des toilettes publiques;
décision**

- Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette a installé des toilettes publiques automatiques sur son territoire;
- Considérant que des toilettes publiques sont actuellement installées près de l'Hôtel de Ville (rue de Luxembourg), au terminal de bus au boulevard Aloyse Meyer ainsi que près du Musée National de la Résistance;
- Considérant que la Ville supporte l'entretien de ces toilettes publiques ;
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
- Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
avec 12 voix oui et 2 voix non**

la taxe relative à l'utilisation des toilettes publiques à hauteur de 0,50.-€ par utilisation.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19.05.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre